



Centre de gestion
de la fonction publique
territoriale de la Charente

AR Prefecture

016-281600130-20250401-AR2025_41-AR
Reçu le 01/04/2025

AR / N° 2025-41

**ARRETE FIXANT LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE
D'AGENT DE MAITRISE ETABLIE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente,

- VU le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L523-1 et L523-3 à L523-6 ;
- VU le décret N° 2013-593 du 05 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale ;
- VU le décret N° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de Maîtrise territoriaux, et notamment son article 6 ;
- VU l'arrêté N° 2025-14 en date du 16 janvier 2025 modifiant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne pour la période 2021-2026 ;
- VU les propositions effectuées au titre de la promotion interne par les collectivités et les établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Charente ;
- Considérant que ces fonctionnaires remplissent les conditions nécessaires précisées à l'article 6 du décret N° 88-547 du 6 mai 1988 susvisé ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Sont inscrits sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'Agent de Maîtrise établie au titre de la promotion interne :

Au choix :

- **Jean-Christophe ANDRÉ ;**
- **Nathalie ARCHAMBAULT ;**
- **Nadine BARBOTEAU ;**
- **M'Hand BEN ALI ;**
- **Vincent BESNIER ;**
- **Joël BIRBA ;**
- **Laura BLAY ;**
- **Philippe BOUCHET ;**
- **Antony CHABROL ;**
- **Dominique DANGLADE ;**
- **Denis FAUBERT ;**
- **Laurence GRELIER ;**
- **Frédéric IZORÉ ;**
- **Christophe LAINE-BALLAND ;**
- **Gisèle LAMBERT ;**
- **Béatrice LAMIOT ;**

- **Angélique LIEVRE ;**
- **Jean-Philippe LIGNET ;**
- **Sébastien MÉTAIS ;**
- **Fabrice MONGLON ;**
- **Thierry MOUETTE ;**
- **Sandra PIGNIER ;**
- **Natacha RAMBAUD ;**
- **Pauline RIVET ;**
- **Jérôme ROUGIER ;**
- **Thierry ROY ;**
- **Béatrice SARDIN.**

ARTICLE 2 : La date d'effet de la présente liste est fixée au **1^{er} avril 2025**.
L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.
L'inscription est valable **deux ans**. Elle peut être renouvelée dans les conditions prévues à l'article L325-39 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Charente,
- Monsieur le sous-préfet de Cognac et Madame la sous-préfète de Confolens,
- l'ensemble des Centres de Gestion de la F.P.T,
- l'ensemble des collectivités et établissements affiliées au Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente,

et est affichée au Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur du Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions du décret N° 65-29 du 11 Janvier 1965 modifié, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Ce recours peut être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

Fait à ANGOULEME, le 01/04/2025
Le Président,



M. Patrick BERTHAULT.

Le Président certifie que cet acte a été :

- Transmis au Représentant de l'Etat ;
- Affiché au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente.